LE P'TIT CAILLOUTÉ

Jan-fév 24 | Saint-Didier-sur-Rochefort | #4

COUPURE DE COURANT LE MARDI 16 JANVIER DE 9H30 À 15H30

En raison de travaux effectués par Enedis, une coupure de courant aura le dans lieux-dits concernés :
CHABOT, 8 ROUTE DU PIC, LE PIC DE GRAND RIS, LIEU DIT GRAND RIS
LIEU DIT LA GARDE
le mardi 16 janvier entre 9h30 à 15h30.

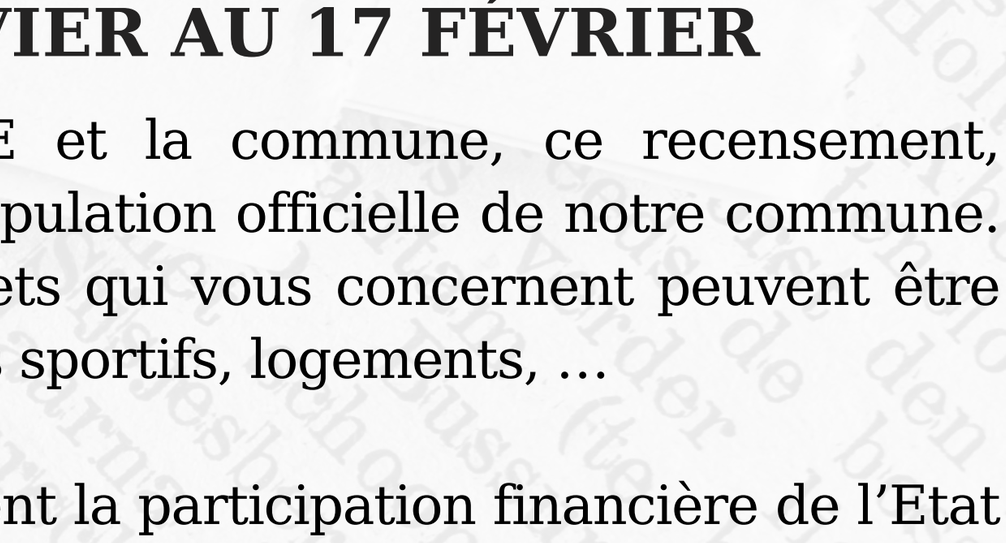

RECENSEMENT DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER

Organisé tous les 5 ans par l'INSEE et la commune, ce recensement, obligatoire, permet de déterminer la population officielle de notre commune. Grace aux données collectées, les projets qui vous concernent peuvent être étudiés et réalisés : écoles, équipements sportifs, logements, …

Du nombre d'habitants dépend également la participation financière de l'Etat au budget des communes. Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Deux agents recenseurs, Emilie Lopes et Manu Zimmermann, recrutés par la commune et titulaires d'une carte tricolore, déposeront dans toutes les boites aux lettres, une notice d'information avec un code, qui vous permettra de **vous recenser en ligne**, d'une manière simple et rapide.

Si vous êtes vraiment dans l'impossibilité de répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra des questionnaires papier à compléter et viendra les récupérer les jours et heures que vous conviendrez.

Vos données sont protégées et seront exploitées de façon anonyme, uniquement par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), à des fins statistiques.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à Emilie et Manu, les sympathiques agents recenseurs de votre secteur.

ATELIER AUTO-RÉPARATION VÉLO LE JEUDI 01/02

Jeudi 1er février de 14h à 17h30 :
l'association Les Monts Qui Pétillent
vous invitent à un atelier d'auto-réparation vélo sur la place du village.
Venez avec votre vélo, vos envies de bricolage, ou simplement pour découvrir nos remorques multi-usages.

SAMEDI 10 FÉVRIER : FÊTE DE L'HIVER !

Les Trois Temps proposent leur traditionnelle Fête de l'hiver le samedi 10 février à partir de 19h sur la place du village sous tonnelles chauffées ! Concert de chanson festive, repas assis et buvette !

> Suivez le programme sur facebook

2 VENTES DE PIZZAS AU PROFIT DU SOU DES ÉCOLES

Les jeudis 8 et 15 février venez déguster des bonnes pizzas artisanales préparées par le restaurant le Ginkgo dont la vente est au profit du Sou des Ecoles. Elles seront à récupérer directement à la sortie de l'école.
Les **commandes** sont à passer **avant le 1er février** par téléphone auprès de Léonie au 06 35 41 85 62
C'est ouvert à toutes et tous, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

DES OPTICIENS MOBILES : UN BON PLAN !

Où vous voulez, quand vous voulez, l'**opticien mobile** se déplace sur le lieu de votre choix. Des spécialistes, diplômés et formés pour intervenir sur les lieux de vie et de travail. Prise en charge mutuelles. Réponse sous 48 heures. Rendez-vous rapide. Plus de 120 montures.
Les rdv se prennent au 04 82 90 49 82
ou en quelques clics sur www.lesopticiensmobiles.com

PETIT RAPPEL POUR LA NOUVELLE ANNÉE

Déclaration de travaux et utilisation du domaine public :

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire.

Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux.

Pour obtenir tous les détails de cette procédure, nous vous invitons à consulter le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578.

En cas de doute, nous vous invitons à contacter la mairie pour tout projet. La mairie est d'ailleurs en train de préparer un cahier de prescriptions architecturales, sur lequel les habitants pourront s'appuyer afin que leurs choix personnels soient les plus respectueux de l'équilibre architectural du village. Car quand bien même nous ne sommes pas « village classé », notre patrimoine est riche et beau, et il est nécessaire de le préserver au maximum afin de garantir notre qualité de vie et d'accueil, tant pour de potentiels nouveaux habitants, que pour des touristes, qui viennent alimenter l'activité économique de notre territoire.

Il en est de même d'ailleurs pour l'utilisation du domaine public, à l'image des pas de porte et des trottoirs. Il convient de faire une demande d'autorisation temporaire de l'espace public en mairie avant.

Merci à tous pour votre compréhension, dans l'intérêt de notre village et du bien-vivre ensemble.

Pour les bonnes résolutions, vous faites comme vous voulez, mais on a cette idée là à proposer !

INFO FERMETURES

La Mairie sera fermée du 24/12/23 au 07/01/24 inclus.

Rédigé et édité par la Commune de St Didier sur Rochefort - Janvier 2024
1 montée du champ de foire
42111 Saint-Didier-sur-Rochefort
Tél. 04 77 97 90 51